

**Collège CANTELANDE**

1 chemin des Sources – 33610 CESTAS  
Téléphone : 05 56 07 61 69 - Télécopie : 05 56 36 35 78  
Courriel : [gest.0332342s@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.0332342s@ac-bordeaux.fr)

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE n°: 2016 / 002**  
(article 28 du CMP du 1<sup>er</sup> août 2010)

Consultation relative à la fourniture de  
**MANUELS SCOLAIRES**

***CAHIER DES CHARGES VALANT ACTE D'ENGAGEMENT***

**Pouvoir adjudicateur**

Collège Cantelande – 1 chemin des Sources – 33610 CESTAS

Représenté par Madame Annette LACOMBE, Principale

**Coordonnées pour les demandes de renseignements**

**Collège Cantelande – Service Intendance**  
Téléphone : 05 56 07 61 69 – Télécopie : 05 56 36 35 78  
Courrier électronique : [marie-pierre.lubet@ac-bordeaux.fr](mailto:marie-pierre.lubet@ac-bordeaux.fr)

**Contractant (à compléter)**

Désignation : .....

.....

Représentant : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone: ..... Fax : .....

Courrier électronique.....

***Date et heure limites de réception des offres***

*27 mai 2016 à 15h00*

**Le présent Cahier des charges comporte 7 pages et 1 annexe(s)**

## ***Art. 1 - OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION***

### **1-1 – Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet la fourniture de manuels scolaires au Collège Cantelande pour l'année scolaire 2016 / 2017.

### **1-2 – Forme de la consultation**

La présente procédure est un marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant minimum passé en application de l'article 77 du CMP.

### **1-3 – Allotissement**

Le marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique.

### **2-3 – Variantes et Options**

Aucune variante

Options :

- Option 1 : Marquage des ouvrages au nom du Collège Cantelande (cf annexe 1)
- Option 2 : Recyclage des anciens manuels

## ***Art. 2 – DUREE, DELAI ET LIEU D'EXECUTION***

Le marché est conclu pour une période ferme

↳ de 1 an **du 01 juillet 2016 au 30 juin 2017**

## ***Art. 3 – CONTENU DES PRESTATIONS***

Le Collège Cantelande accueille 850 élèves des niveaux 6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup>. Il procède à des achats de manuels scolaires chaque année en fonction des changements des programmes pédagogiques et du renouvellement des manuels usagés.

L'acquisition se fait par une commande principale début juillet (bon de commande transmis au plus tard le 13 juillet 2016) pour une livraison le 25 ou 26 août 2016 (dates impératives), puis par des commandes de réapprovisionnement au cours de l'année selon les besoins.

## ***Art. 4 – MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE***

### **Commande**

Toute commande fera l'objet d'un bon de commande émis par le pouvoir adjudicateur précisant le nom du titulaire, le numéro de marché, les prestations à exécuter, les délais d'exécution, les quantités et montant total TTC.

Les commandes peuvent s'échelonner sur toute la durée du marché sans qu'un minimum de commande ne puisse être imposé par le titulaire du marché. Pour la commande de rentrée scolaire qui sera passée **avant le 13 juillet 2016**, le candidat s'engage à livrer les manuels scolaires le **25 ou 26 août 2016** au Collège Cantelande, 1 chemin des Sources à CESTAS.

Pour les commandes ponctuelles en cours d'année, les délais de livraison ne doivent pas excéder 8 jours à réception du bon de commande par le prestataire.

### **Livraison**

Les livraisons doivent être conformes aux commandes.

Chaque livraison sera effectuée franco de port et d'emballage au lieu et à la date précisés sur le bon de commande.

Les fournitures seront accompagnées d'un bulletin de livraison établi en deux exemplaires indiquant :

- le nom du titulaire du marché et son adresse ;
- la date et le lieu de la livraison ;
- la référence au bon de commande ;
- la dénomination exacte du ou des produits livrés ;
- les quantités livrées ;
- les prix unitaires et totaux HT et TTC

### **Réception, vérification et admission des prestations**

La vérification quantitative et la vérification qualitative sont effectuées par le chef des services économiques de l'établissement ou son représentant. Un délai de 8 jours à compter de la date de livraison est accordé au Collège Cantelande pour notifier au titulaire du marché toute non-conformité dans les produits livrés.

En cas de non-conformité des produits livrés, au bon de commande émis et/ou au présent cahier des charges, le titulaire du marché se devra de compléter, reprendre ou remplacer les produits non-conformes dans un délai de 72 heures à compter de la date de notification de non-conformité, sans coût supplémentaire pour l'établissement.

### **Conditions de reprise des ouvrages**

Le fournisseur précisera sur sa proposition les conditions de reprise en cas d'erreur de livraison ou de commande.

Les manuels qui présenteraient un défaut (impression, brochage, composition reliure,...) les rendant impropres à l'usage seront remplacés par le fournisseur et à ses frais dans le délai le plus court, même s'ils sont estampillés par l'établissement.

### **Art. 5 –CONTENU, FORME ET REGIMES DES PRIX**

Le fournisseur proposera un **taux de remise en pourcentage** sur le prix de vente public unitaire TTC des manuels scolaires fixé par les éditeurs. Un taux de remise en pourcentage sera également proposé sur le prix TTC des compléments pédagogiques.

**Cette remise ne sera pas soumise à une quantité minimum de commande et sera stipulée fixe et ferme** pendant toute la durée d'exécution du marché.

Les fournitures seront livrées nettes de tous frais, franco de port et d'emballage.

La monnaie de compte est l'€uro. Les offres seront rédigées en langue française.

### **Art. 6 – CONDITIONS DE REGLEMENT**

Le comptable assignataire chargé du paiement est l'agent comptable de l'établissement.

Le paiement est effectué par mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique, sur présentation, après service fait, d'une facture détaillée, en un original et deux copies, portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la désignation du contractant
- le nom, l'adresse et le numéro de SIRET ou de SIREN du fournisseur

- le numéro de compte bancaire à créditer tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement
- le numéro et la date des bons de commande
- la désignation précise de la prestation faisant apparaître clairement le coût unitaire et total hors taxe
- le taux et le montant de la TVA et des autres taxes éventuelles
- le montant toutes taxes comprises
- la date d'émission

***Art. 7 – RESPONSABILITES DU TITULAIRE DU MARCHE ET ASSURANCES SOUSCRITES (ARTICLE 9 DU CCAG FCS 2009)***

Le candidat atteste qu'il est titulaire d'une police d'assurance le garantissant contre les conséquences pécuniaires de tout dommage corporel, immobilier ou mobilier, engageant sa responsabilité civile ou celle de son personnel et causé par la conduite des prestations prévues par le présent marché ou les modalités de son exécution.

***Art. 8 – PENALITES***

En cas de refus de livraison, de livraison incomplète, de retard ou de non remplacement dans les délais accordés d'une fourniture ayant fait l'objet d'un rejet, le gestionnaire du Collège est autorisé à se fournir immédiatement là où il le juge nécessaire.

Au cas où il en résulterait une différence de prix au détriment de l'Etablissement, cette différence serait mise de plein droit à la charge du titulaire du marché. Elle pourra être imputée d'office sur le montant du plus prochain paiement effectué à son profit.

***Art. 9 – RESILIATION***

En cas d'infraction caractérisée aux clauses contractuelles la personne responsable du marché peut résilier celui-ci sans indemnités, après avoir invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de 15 jours.

Après signature du marché, en cas d'inexactitude des documents, et renseignements concernant les pièces mentionnées aux articles 44, 46 et 47 du Code de Marchés Publics ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R8222-5 (fiscales et sociales) ou R8222-7 et R8222-8 du code du travail (travail dissimulé) le marché ou la partie du marché restant à exécuter est résilié de plein droit par le pouvoir adjudicateur sans indemnisation pour le titulaire. Les autorités concernées seront informées. Le marché peut également être résilié dans les cas prévus aux articles 30 à 33 du CCAG-FCS.

***Art. 10 – DOCUMENTS CONTRACTUELS***

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- Le présent cahier des charges valant acte d'engagement et ses annexes, dûment daté et signé, auquel est annexé l'offre détaillée du fournisseur dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi ;
- La pièce financière (devis détaillé) ;
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés de fournitures courantes et de services (arrêté du 19 janvier 2009) ;
- Code des marchés publics ;
- Le ou les bons de commande émis par l'établissement.

## ***Art. 11 – OBLIGATIONS DU CANDIDAT***

Le candidat devra communiquer les prestations et dates sur lesquelles il s'engage.

Le titulaire devra respecter l'ensemble de la législation et de la réglementation applicable à l'objet du présent marché.

## ***Art. 12 – LES OFFRES***

### **12-1 – Délai de validité et formes des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

### **12-2 – Pièces de l'offre**

↳ Le cahier des charges valant acte d'engagement et ses annexes. Seule la personne habilitée à engager la société peut valablement signer l'acte d'engagement.

↳ Pièce financière dûment paraphée

↳ Une note méthodologique décrivant de façon précise les prestations objet de la présente consultation et précisant notamment :

- les modalités de commande (site Internet...)
- les conditions de livraison (délais, type d'emballage,...)
- les conditions de reprise

### **12-3 – Transmission de l'offre**

Les candidats transmettent leurs offres sous pli cacheté à l'adresse suivante :

**Collège Cantelande – Service Intendance – MAPA n°2016 / 002  
1 chemin des Sources – 33610 CESTAS**

du lundi au vendredi (sauf fermeture exceptionnelle du collège) de 9h00 à 12h00 ou de 14h30 à 17h00 (sauf le mercredi 9h00 – 12h00) ou par envoi postal.

Les offres doivent parvenir au Service Intendance du Collège Cantelande avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## ***Art. 13 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES***

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Prix : 70 %

Qualité des services proposés : ...10%  
(Aide à la commande, conditions de reprise...)

Qualité des conditions de livraison : ...20%  
(délai de livraison, bordereaux de livraison, emballage...)

## DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e) ( nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:  
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :  
(adresse complète et n° de téléphone)

immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modification ni réserve.**

**1°) M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 120 jours.

2°) **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) **Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

***JOINDRE UN RIB***

**A** , le

**Le candidat, Nom :**

**Signature** (précédée de la mention " Lu et approuvé "et **cachet de la société**